

# Promesse de versement au titre du solde de 13%

**Notre entreprise a choisi votre établissement pour se libérer du solde de 13% conformément à la législation en vigueur afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage.**

- Identité de l'Entreprise (mettre votre nom) : .....
- Raison sociale : .....
- SIREN : .....
- IDDC : .....
- CCN : .....
- Adresse : .....
- Code postal : .....
- Ville : .....
- Téléphone : .....

**Montant de versement envisagé : (en € Net de taxes)**

.....

Cachet de l'entreprise

# Promesse de versement au titre du solde de 13%

- Identité de l'Ecole : SEGPA Collège Willy Ronis
- Raison sociale : Collège Willy Ronis
- SIREN : 199 410 150
- UAI/RNE : 0941015T
- Adresse : 19 rue de Musselburgh
- Code postal : 94500
- Ville : Champigny-sur-Marne
- Téléphone : 01.47.06.42.54

**Relevé d'identité bancaire du collège Willy Ronis :**  
**(Trésor Public)**

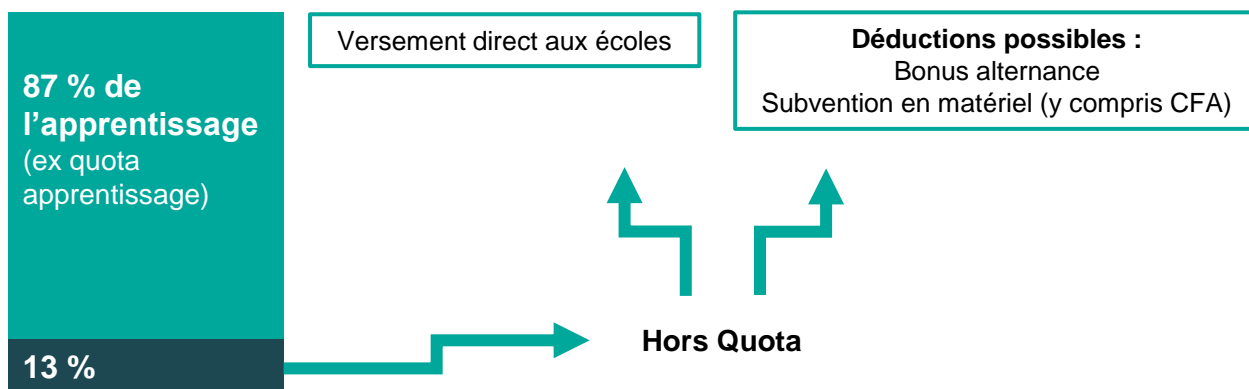
**IBAN: FR76 1007 1940 0000 0010 0117 921**  
**BIC : TRPUFRP1**

# Notice

## de la promesse de versement au titre du solde de 13%

Information relative aux dépenses libératoires effectuées par l'employeur en application de l'article L. 6241-4 du C. du Travail.

### La taxe d'apprentissage due au titre de la Masse Salariale



L'entreprise s'acquitte du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage sous forme de dépenses libératoires effectuées directement aux établissements habilités en application de l'article L. 6241-4 du C. du Travail.

Les établissements/organismes/services habilités au titre de l'article L.6241-5 peuvent percevoir « les dépenses réellement exposées afin de **favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage**, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire ».

**Les formations technologiques et professionnelles** sont celles qui, **dispensées dans le cadre de la formation initiale**, conduisent à des diplômes ou titres enregistrés au RNCP et classés dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.